

AR Prefecture

082-200061257-20230123-01202307-DE
Reçu le 25/01/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Guouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 23 JANVIER 2023

Date d'envoi de la convocation : 17 janvier 2023

L'An deux mille vingt-trois et le 23 du mois de janvier (23.01.2023) à 17 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 17 janvier 2023, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

PRESENTS : 12

M. BAYLET Jean-Michel (Président), DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. COUSI Vincent (Délégué titulaire), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. CRUSBERG Daniel (Délégué suppléant), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visioconférence, M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) en visioconférence, M. WEILL Michel (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 4

M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme DELBREIL Sophie
M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. CROS Emmanuel
M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY Bernard
M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude

ABSENTS EXCUSÉS : 4

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)
Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire)
Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente)
M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président)

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance **Mme Sophie DELBREIL.**

DELIBERATION N° 01/2023-07
AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES : ACQUISITION,
HEBERGEMENT ET INFOGERANCE D'UNE SOLUTION DE STOCKAGE
ET DE SAUVEGARDE MUTUALISEE
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code de la Commande Publique ;
- Vu** la délibération du Comité syndical n°09/2022-02 du 26 septembre 2022 autorisant la signature du marché public de services : Acquisition, hébergement et infogérance d'une solution de stockage et de sauvegarde mutualisée ;
- Vu** le marché public signé le 12 octobre 2022 et notifié au titulaire le 14 octobre 2022 ;
- Vu** le projet d'avenant n°1 ci-annexé ;

Le syndicat Tarn-et-Garonne Numérique (désormais désigné Tarn-et-Garonne Aménagement) a signé le 12 octobre 2022 un marché public de services à bons de commandes : Acquisition, hébergement et infogérance d'une solution de stockage et de sauvegarde mutualisée, avec la société NetExplorer SAS, pour un montant maximum fixé à 365 000 euros HT et pour une durée maximale de 4 ans.

Le présent Avenant n°1 a pour objet de modifier les caractéristiques techniques de la liaison Fibre Optique entre la porte de collecte du réseau indépendant (GFU) et les Datacenter de NetExplorer.

En effet, il est apparu que les caractéristiques techniques de cette liaison décrites dans la consultation initiale (10 Gbit/s) sont surdimensionnées au regard des besoins effectivement nécessaires et des performances du dispositif global de stockage et de sauvegarde mutualisée pour que ce dernier soit opérationnel dans les meilleures conditions. Il en résulte que le coût associé à cette liaison n'est pas optimal et concourt à une augmentation des coûts globaux de la solution sans pour autant apporter une amélioration vis-à-vis de l'expérience des utilisateurs.

Les Parties ont donc convenu de modifier les caractéristiques de cette liaison, dans le but d'optimiser les coûts globaux du dispositif.

Les caractéristiques de cette liaison devront être les suivantes :

- Débit minimum : 1 Gbit/s symétriques garantis
- Latence de ping: 25 ms maximum aller-retour garantis
- Garantie de temps de rétablissement GTR : 4H HO »

En conséquence, le présent Avenant n°1 conduit à :

- Une modification de l'article 4.3 du CCTP intitulé désormais « *Fourniture d'une liaison 1 Gbit/s entre les Datacenters et la porte de collecte locale du réseau indépendant* »

AR Prefecture

082-200061257-20230123-01202307-DE
Reçu le 25/01/2023

- Une modification de l'intitulé et des prix des articles 4 et 5 du BPU annexé à l'avenant n°1 :

En conséquence, le prix actualisé de l'article 4 du BPU « Fourniture d'une liaison 1 Gbits/s entre les Datacenters et le POP de Castelsarrasin pour une durée initiale de 12 mois » est de 25 580,00 € HT (contre 38 400,00 € HT pour 10 Gbits/s dans le BPU initial)

En conséquence, le prix actualisé de l'article 5 du BPU « Fourniture d'une liaison 1 Gbits/s entre les Datacenters et le POP de Castelsarrasin pour une durée supplémentaire de 1 mois » est de 1 890,00 € HT (contre 3 200,00 € HT pour 10 Gbits/s dans le BPU initial)

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 1 (annexée à la présente délibération) au marché public de services : Acquisition, hébergement et infogérance d'une solution de stockage et de sauvegarde mutualisée, avec la société NetExplorer SAS, titulaire du marché public ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces et conduire toutes les démarches relevant de la réalisation et du financement de ce marché public ;
- **PREVOIT** les crédits correspondants à cette opération dans le budget principal du syndicat ;
- **CHARGE** le Président des formalités nécessaires à la poursuite et à la bonne exécution de l'opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le 25 JAN. 2023

Et de la publication le 27 JAN. 2023

Fait à Montauban, le 23 janvier 2023

Le Président



Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z